



Le 14 mars 2023

## PROJET DE CRÉATION D'UN PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS SUR LA COMMUNE DE MONTBEL (ARIÈGE)

Nous, citoyen.nes et membres du collectif A Pas De Loutre, nous opposons au projet de l'entreprise Coucoo qui consiste à construire un parc résidentiel de loisirs de 25 cabanes de luxe soit disant « éco-responsable ». Mieux, « *ce plan ambitieux permett(rait) le développement de la biodiversité autour du lac à niveau constant de Montbel sur les berges du lac de Montbel en Ariège.* »(p.2les cabanes de Montbel)

### **Rappel :**

Dès 2018, ce sont les collectivités locales (AAA /COM-COM, etc,...) qui ont contacté Coucoo et non l'inverse. Il y a de la part des porteurs de projet un vrai manque de transparence et d'information voir même de désinformation depuis le début du projet.

Nous pouvons prendre comme exemple la réunion de présentation du projet aux élu.es de la Com-Com qui a eu lieu le 4 février 2021 seulement 5 jours avant le vote du PLU de Montbel et où seuls Coucoo et la Com-Com étaient présents. Aucune association environnementale ou un tant soit peu critique n'était invitée. Le résultat fut sans appel, 42 maires ont voté Pour, 2 Contre et 2 se sont abstenus.

Pourtant lors de l'enquête publique faite auprès de la population fin 2020, nous remarquons un taux de 64 % d'avis défavorables. Nous pouvons donc en déduire que le projet est loin de faire l'unanimité localement.

Notons également que la concertation préalable à l'enquête publique prévue de décembre 2019 à janvier 2020, pourtant obligatoire, n'a jamais été annoncée à Montbel.

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), prévu pour prendre en compte la biodiversité dans les opérations d'aménagements, avait été commandé en 2017 par les mêmes élu.es. Nous pensons que les résultats de cette étude auraient dû être attendus et pris en compte sérieusement avant que la communauté de communes de Mirepoix ne s'empresse à proposer un accompagnement à Coucoo pour son implantation sur un secteur dont les enjeux environnementaux étaient en cours d'analyse. Finalement les résultats rendus en octobre 2021 relèvent que la plupart des enjeux-biodiversité se trouvent au bord et sur le lac constant justement là où Coucoo désire urbaniser.

Des exemples comme celui-ci sont légions dans ce dossier et démontrent une réelle envie des élu.es de passer outre la démocratie locale incarnée par les citoyen.es.

Nous contestons l'appropriation d'un espace encore sauvage et difficile d'accès par une société privée :

La fréquentation actuelle du lieu est modérée et ponctuelle, cette installation impliquerait une augmentation croissante et importante de la population :

1- la présence humaine constante sur 8 mois de l'année (clientèle), nuit et jour

2- le libre accès conservé, promis par Coucoo et ouvert à d'autres usager.es, facilité par des chemins aménagés n'est pas sans impact supplémentaire. Cette configuration contribuera à faire disparaître définitivement la relative tranquillité dont bénéficie le secteur actuellement. Le lac à niveau constant sera réduit à une vitrine mensongère de « pépite de nature », mais dépossédé du côté « sauvage » actuel.

Nous continuons à affirmer qu'il faut veiller à améliorer le contexte actuel du lac à niveau constant en partenariat avec des associations naturalistes et environnementales désintéressées de tout profit, mais pour ceci, urbanisation et activités touristiques invasives seraient à proscrire.

## **Financements**

Pour permettre l'aménagement des zones et micro-zones AUL du projet Coucoo, la commune de Montbel se doit de donner l'accès à tous les réseaux qui sont inexistantes en bordure des parcelles. Pour l'acheminement et le branchement aux réseaux, la commune de Montbel est prête à financer jusqu'à hauteur de 250 000 Euros.

### **-Financement des réseaux électriques**

-Bois de La Fajane (11 cabanes):

*-Estimation du coût de la création d'un poste électrique BT/TJ au 21 juin 2021 : 146 900 Euros/ Hors Taxes dont 88 150 Euros Hors Taxes pour la seule commune de Montbel. (soit 105 780 Euros TTC pour la commune).*

Au bois de La Fajane, zone à fort enjeux, le projet nécessite la création d'un poste électrique pour environ 11 cabanes, soit 13354 Euros HT pour une cabane sans compter le coût de l'acheminement dans la forêt, sur les berges et les dégâts que cela engendrerait.

Pour le petit confort de deux ou trois nuits passées en forêt, on continue l'expansion du modèle touristique archaïque via le développement éco-touristique. Ainsi, on se permettrait d'électrifier et d'amener l'eau dans quelques cabanes au fond des bois à plusieurs centaines de mètres de l'axe routier le plus proche. On creuserait des tranchées et réouvrirait un chemin communal fermé depuis de nombreuses années (fermé par la mairie pour éviter des dégradations et l'afflux de campeur.euses).

-Rives nord Luga et presque île (14 cabanes et bâtiment d'accueil):

-Estimation du coup de l'installation d'un poste électrique BT/TJ au lieu dit Lugas : 13 500 euros dont 8 100 Euros à la charge de la mairie.

### **Financement des réseaux d'adduction d'eau**

-Rives nord Lugas :

68 336,65 Euros Hors Taxes soit environ 82 000 Euros TTC

-Bois de La Fajane :

Actuellement aucune source ne nous indique si une extension du réseau est nécessaire ou si un simple branchement en bord de la RD 28 qui mène à Lérans est possible.

De toute façon il faudra emmener les canalisations jusqu'au bord du lac et tout au long des berges.

## **Remboursements**

- On nous dit que les loyers devraient permettre de rembourser toutes les avances sur investissement :

- 250 000 Euros pour les réseaux

- environ 260 000 euros sur 15 ans pour un suivi écologique (plan de gestion).

Soit 500 000 Euros, tout cela avec un loyer de 30 000 Euros par an pour la commune de Montbel et l'IIABM.

### **Prêts, avances remboursables**

La région Occitanie est prête à avancer 1,5 millions d'Euros pour le projet.

Beaucoup d'argent pour 4 emplois permanents, 10 saisonniers et entraîner la dégradation d'un site ensauvagé pour en faire un parc artificialisé et spéculatif.

### **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

- En 2017 après avoir élaboré un schéma directeur sur le tourisme autour du lac de Montbel, la communauté des communes du pays de Mirepoix (CCPM) avait commandé à l'association des naturalistes de l'Ariège (ANA/CEN09) un *atlas de la biodiversité communale* concernant les pourtours du lac de Montbel et les coteaux de Mirepoix. Cet Atlas a coûté en tout 80 000 Euros d'argent public (OFB et Comcom). On peut penser qu'il a coûté entre 40 et 50 000 Euros pour la partie du lac de Montbel.

*Porté par la CCPM, cet ABC répond à quatre objectifs complémentaires :*

- ***Objectif n°1 : Améliorer la connaissance du riche patrimoine naturel du territoire.***
- ***Objectif n°2 : Apporter une information naturaliste complète et synthétique pour intégrer les enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs : traduction de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.***
- ***Objectif n°3 : Impliquer les acteurs locaux et habitants pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (et même privés).***
- ***Objectif n°4 : Valoriser auprès du grand public(publics touristique, scolaire, clubs...) la richesse du patrimoine naturel comme un critère de choix de la destination.***

On peut dire que l'ANA a honoré son contrat par la précision et la multitude de relevés. Le compte rendu aurait été un outil de premier choix pour « la gestion des espaces publics », mais les élu.ess se sont assis.ess dessus en particulier sur les objectifs n°2 et 3

### **Greenwashing et marketing**

Le projet Coucoo mite les berges du lac constant sur 2,5 km (Petit rappel le lac constant fait 6km de berges et le lac variable 15 km).

Pour limiter la surface urbanisable annoncée, la stratégie est de créer 25 micro zones AUL (A Urbaniser de Loisir) d'une surface de 900 m<sup>2</sup> pour implanter chaque cabane. Bien entendu ces zones ne sont pas isolées les unes des autres mais bien reliées par des chemins d'accès pour véhicules de secours et promeneur.euses et aussi pour tous les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Pour encore plus valoriser leur projet, faire preuve de pseudo éco-responsabilité et nous faire miroiter, l'ingénieuse idée est de transformer les zones naturelles (ZN) actuelles en zones naturelles protégées (ZNP). Ainsi des parties du lac constant actuellement très peu fréquentées voire pas du tout pour certaines, se retrouvent urbanisées et accessibles facilement par les client.ess et les promeneur.euses. Selon Coucoo et les élu.ess ces parcelles du lac se retrouveraient désormais protégées par cette nouvelle appellation alors qu'en réalité elles vont se retrouver mitées d'aménagements et de nouveaux parcours touristiques.

Nous nous permettons d'affirmer que le projet Coucoo pratique le Green-washing en nous appuyant notamment sur la présentation du projet via les brochures de communication que diffusent la communauté des communes et la société Coucoo.

-Les moyens rhétoriques utilisés, les euphémismes, les inepties abondent dans leur discours :

Le projet « se *fond* totalement dans le paysage, respecte et valorise biodiversité et environnement... » (p2 brochure les cabanes de Montbel)

*« Ce plan ambitieux permettra le développement de la biodiversité autour du lac à niveau constant de Montbel, aujourd'hui mise à mal par l'absence d'entretien du site. Les études environnementales l'ont montré: notre projet contribuera de la façon la plus fine possible à la préservation et au renouvellement des écosystèmes ; »(p2.les cabanes de Montbel)*

Les résultats de l'ABC démontrent que la biodiversité ne se porte pas si mal contrairement aux affirmations de Coucoo. Renouvellement des écosystèmes ? Oui mais pas dans le bon sens, un écosystème anthropisé = réduction de la biodiversité.

*« Le projet est un atout écologique pour le lac à niveau constant . »(p13 les cabanes de Montbel)  
« ...les cabanes de Montbel ne mettent en danger aucune espèce protégée. »(p14 les cabanes de Montbel))*

*« Après deux années de travail, nous pouvons assurer que le projet des Cabanes de Montbel est non seulement respectueux de l'environnement, mais il vise aussi à la préservation et à la restauration de la **biodiversité locale**, par une bonne gestion du milieu et le maintien d'un équilibre biologique . » (p13 Les cabanes de Montbel)*

*« C'est un projet qui va même donner un coup de pouce à l'écosystème de la zone du lac constant (p-6 Les 10 points clés)*

*« Les cabanes de Montbel pourraient devenir un atout écologique pour **la biodiversité** de la zone du lac à niveau constant »*

*« Sur près de 150 espèces, il faut savoir que seules 6 sont classées comme « VU », c'est-à-dire vulnérables par la liste rouge mondiale des espèces menacées établie par l'UICN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature. La DREAL propose une autre classification avec des résultats proches qui indiquent que seules 9 espèces ont un « enjeu patrimonial » notable.*

*« (p14 les cabanes de Montbel)*

- Ces promesses disproportionnées sont les marqueurs d'une stratégie de greenwashing, procédé de marketing qui dans notre cas est destiné à rendre acceptable une urbanisation touristique qui s'avère pourtant néfaste et à l'opposé d'une éthique et de responsabilités environnementales auxquelles se doivent de faire face aujourd'hui, élu.es et entrepreneur.euses.

Coucoo, Communauté des communes font souvent référence à la **biodiversité**, au fait qu'ils vont la maintenir et lui permettre de se développer. Cependant, la réalité complexe des processus écologiques et évolutifs en jeu, concernant cette fameuse **biodiversité**, est mise sous couvert .

*« La **biodiversité** désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. » (OFB.gouv)*

*« La biodiversité est la diversité des organismes vivants, elle s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. » (Définition insee)*

Aussi, quand ils soulignent qu'il n'y aurait que 9 espèces d'un enjeu patrimonial, cela simplifie la réalité des dynamiques associées à la réalité de la **biodiversité**.

La biodiversité ne se résume pas à certaines espèces classées en catégories plus ou moins en danger. Les classifications nous donnent un état des lieux mais toutes les espèces, les écosystèmes, leurs fonctionnements subtils et leurs interdépendances encore mal connus seraient à prendre en considération avec plus de sérieux si réelle démarche éthique et écologique il y avait.

- En multipliant leurs promesses quant à permettre à la biodiversité de se développer, ils détournent notre attention de la réalité : l'artificialisation des espaces naturels est la première cause de l'effondrement de la biodiversité.

**- De la même manière, la mise en avant d'actions écologiques, de mesures de compensations envisagées est dérisoire en comparaison des impacts irréversibles que subira la zone .** (plan de gestion, création jardin forêt, etc...)

C'est un autre procédé typique dans le greenwashing pour attirer l'attention sur ce qui pourrait contribuer à l'adhésion au projet.

**- Ce projet ne peut pas constituer un « atout écologique ».**

Affirmer que « *C'est un projet qui préserve l'âme et la naturalité brute du lac de Montbel et propose de l'ouvrir à de nouveaux visiteurs en nombre maîtrisé qui partagent nos valeurs.* » (p2 les 10 points clés de Montbel), c'est encore mensonger.

: L'âme et la naturalité brute du lac à niveau constant, acquise depuis plusieurs dizaines d'années, ne seront définitivement plus les mêmes du fait de la perte de tranquillité de la faune, par la perturbation et la destruction de ses habitats et de ses parcours.

## **Partie Naturaliste**

### **Rappel**

Par ordonnance du 1er avril 2022, le Tribunal Administratif de Toulouse a jugé que l'appréciation de l'incidence du projet, compte tenu de sa localisation, de sa nature et de ses effets, comme de la sensibilité environnementale du milieu, requérait une étude d'impact.

Une étude d'impact a donc été déposée par le porteur de projet en août 2022 à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) DREAL Occitanie. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a été sollicité par cet organisme instructeur du dossier dans le cadre de sa mission d'appui technique aux services de l'État. Il présente dans un avis détaillé du 14 septembre 2022 ses principales remarques et préconisations. La MRAe rend son avis le 3 octobre 2022 sur la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement dans ce projet.

### **Sur la bonne foi écologique de Coucoo**

Nous souhaitons donc informer le public en exposant les points les plus importants de ces avis techniques. Nous souhaitons dans le même temps apporter un éclairage objectif sur les informations présentées par le porteur de projet dans sa documentation promotionnelle et le plan de gestion environnementale d'accompagnement du projet.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'autorité environnementale sont la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques. On accuse les associations d'exagérer sur les incidences environnementales du dossier, par idéologie à l'opération, sans connaissance réelle du dossier. Pourtant, les avis des autorités vont dans le même sens... La MRAe recommande d'approfondir la séquence d'évitement sur les secteurs à enjeux naturalistes modérés à forts puis poursuivre la séquence de réduction, voire de compensation, en conséquence. L'autorité souligne tout au long de son rapport que « la qualification des impacts résiduels est sous-estimée » par le porteur de projet. L'OFB indique que « les incidences sont sous évaluées et que l'estimation des effets négatifs est partielle ». Ou encore « *L'occupation pérenne de ces constructions sera une source d'une dégradation des formations végétales périphériques, d'une réduction d'habitats et d'une perturbation du cycle biologique de la faune.* » En effet, la liste des atteintes est longue : réduction d'habitats dans les zones de reproduction et de chasse, destruction de boisements anciens et milieux semi ouverts, piétinement et cheminements dans 4 ha de zones humides, méconnaissance des oiseaux hivernants, peu de prise en compte des reptiles et amphibiens, impact de l'éclairage sur les chauves souris, faiblesse de la connaissance de l'habitat des deux espèces de papillons menacés...

« *Voici donc le projet engagé, porté par des amoureux de la nature* » tels que les promoteurs se définissent. Soit, des conséquences multiples sur les aspects biodiversité et fonctionnalités....avec en premier lieu le choix du site qui n'a pas été réellement justifié. Ainsi « *la MRAe regrette qu'aucune*

*analyse multicritère portant sur les différentes solutions envisagées ne soit avancée et que la démarche d'évitement des secteurs à forts enjeux aboutissant au projet retenu en tant que solution de moindre impact environnemental ne soit pas explicitée* ». Ou encore « *L'incidence globale des constructions est accrue par le mitage d'un espace naturel* ».

Pourtant, pendant ce temps, Coucoo « *le leader français de l'écotourisme haut de gamme* », se creuse la tête avec en toile de fond cette question qui le taraude: Comment faire pour que la biodiversité soit plus développée après l'implantation de ce projet qu'avant ? .

Mais de quoi nous parle t-on concrètement, et de quelle biodiversité ? Regardons de plus près comment avec la méthode Coucoo on commence par se débarrasser pour de bon de certaines espèces protégées.

**La loutre** : Coucoo demande à l'autorité environnementale si oui ou non, il est nécessaire de déposer une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées pour cette espèce. Cette dernière suite aux études complémentaires de 5 mois réalisées par Nymphalys où « *aucune zone de repos ou de reproduction n'a put être mise en évidence* » conclut que le projet ne le nécessite pas. La DREAL valide donc la conclusion du bureau d'études sur la présence de la loutre, à savoir que « *le lac est vraisemblablement fréquenté seulement occasionnellement par des subadultes en dispersion et recherche de leurs territoires.*» Ainsi on serait en droit d'attendre la conclusion de Coucoo, qui avec ses belles ambitions écologiques du « ce sera mieux après qu'avant » : de reconnaître et d'assumer qu'avec son projet étalé sur les rives, il réduit à néant, pour le futur et sur le long terme, les possibilités d'installation de ses fameux subadultes en dispersion et en recherche de leurs territoires. Alors que le lac constant dispose encore dans son état actuel non aménagé, d'habitats favorables à cette espèce et rappelons qu'un PNA( Plan National d'Action) visant à conserver ses populations sur le territoire est en cours.

Conclusion : un territoire potentiel définitivement perdu pour une espèce protégée qui bénéficie pourtant d'un PNA. Adieu la loutre...

### **Des oiseaux migrateurs et hivernants oubliés par Coucoo**

Depuis 2 hivers, les ornithologues ont partagé avec le grand public les richesses ornithologiques du lac de Montbel. A l'occasion de balades dédiées à l'observation, ce sont plus de 120 personnes qui ont pu découvrir plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux d'eaux hivernants, migrateurs ou sédentaires, des plus communs aux plus rares, notamment sur le site du lac à niveau constant. Les travaux de terrassements et débroussaillage pourraient avoir lieu entre septembre et mars. Les avis indiquent « qu'aucune prospection en période hivernale pour les oiseaux n'a été effectuée, que les inventaires devront être complétés, puis l'analyse des impacts en conséquence ». Ce qui concerne en particulier le Balbuzard pêcheur et le Plongeon imbrin.

### **Le Balbuzard pêcheur et les autres rapaces migrateurs et nicheurs**

Le balbuzard est présent régulièrement sur le site du lac à niveau constant depuis de nombreuses années. En 2022 il a été démontré la présence de l'espèce durant 5 mois de l'année sur le lac à niveau constant. Une fréquentation assidue en avril- mai puis en septembre durant les haltes migratoires. Et pour la première fois mentionné en Ariège l'hivernage d'un individu au mois de janvier. Pour la 2<sup>de</sup> année consécutive, en janvier 2023, à l'occasion du comptage international des oiseaux d'eaux « Wetlands », un balbuzard est à nouveau présent sur les mêmes lieux depuis plus de 2 mois... Une attractivité qui semble grandissante pour ce site. Une publication des observations a été réalisée dans « Natures d'Ariège Infos » 2<sup>nd</sup> semestre 2022, bulletin d'information de l'ANA-CEN Ariège. Cette espèce menacée est classée « vulnérable » dans la liste rouge UICN (2016) des oiseaux nicheurs de France métropolitaine avec moins de 250 couples reproducteurs. Le PNA engage la France dans une démarche de conservation: Les sites d'hivernage et de halte migratoire doivent être protégés partout sur le territoire. Grâce à ce plan, le balbuzard amorce une lente reconquête de territoires de nidification au niveau national. Le site du lac à niveau constant offre un environnement favorable à l'installation de l'espèce pour peu qu'il soit préservé des dérangements et

aménagements. C'est la raison pour laquelle la LPO Occitanie soutien le collectif A pas de loutre contre ce projet : [La LPO Occitanie apporte son soutien au collectif de défense du lac de Montbel \(09\) - LPO Occitanie](#)

Ainsi avec le projet Coucoo, l'urbanisation puis l'occupation des habitations durant plusieurs mois par an, ruinerait le potentiel d'accueil existant durant les périodes de haltes migratoires, mais aussi tout au long de l'année avec une fréquentation du public devenue quotidienne sur les nouveaux itinéraires aménagés à proximité des rives. Exit les possibilités d'installation en période de nidification ainsi que le potentiel d'hivernage (phase de travaux, débroussaillages en hiver, dérangements réguliers). Cette espèce n'est absolument pas prise en compte par le bureau d'études. Pourtant, à propos du Balbuzard pêcheur l'ANA-CEN Ariège dans son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) soulignait que « *sa présence régulière atteste que la zone constitue un territoire de prospection ou un corridor écologique et peut potentiellement accueillir cette espèce comme nicheuse à plus ou moins long terme* ».

Conclusion : Une espèce remarquable, protégée et menacée, inféodée aux milieux aquatiques qui bénéficie d'un PNA totalement ignoré. Un corridor habituel de migration sacrifié, un site favorable à l'hivernage et un site de reproduction potentiel à moyen ou long terme perdu. Adieu le balbuzard...

Le bois de la Fajane offre également des potentialités d'accueil pour les rapaces nicheurs, comme le le Faucon hobereau observé régulièrement en mai-juin, ou le Milan noir qui a niché avec certitude en 2022 à proximité des rives. Dans son dernier mémoire le porteur de projet finit tout de même par admettre un impact fort sur la nidification des rapaces, mais propose simplement un évitement de la période sensible durant la phase de travaux...Et ensuite ? Pendant l'occupation du site 8 mois de l'année : les rapaces n'auront qu'à aller nicher ailleurs...

### **Grande aigrette, hérons et Cie**

La Grande aigrette est classée quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) dans la liste des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016. Elle n'a pas été retenue dans les espèces impactées comme aucun oiseau d'eau d'ailleurs et pourtant, ces échassiers hivernent chaque année, régulièrement sur les lieux, pêchent, passent de longues heures à l'affût ou au repos sur les rives, et dorment en groupe sur les arbres des berges à partir du mois de septembre jusqu'au mois de mars. Les travaux à cette période impacteront nécessairement leur quiétude. Ensuite, malgré la fermeture des habitations en période hivernale, la fréquentation des promeneuses sur les rives du lac sera quotidienne sur les nouveaux accès aménagés, servant jusqu'alors de refuges diurnes ou nocturnes pour cette espèce sensible au dérangement, comme tous les autres grands échassiers (hérons cendrés et garde bœufs, aigrette garzette pour les plus communs). Des stationnements parfois importants de Grèbes huppés en hivernage sont également observés. Le site peut accueillir également des Plongeurs imbrin en halte migratoire et en hivernage, une espèce remarquable dans nos contrées, protégée et classée « hivernant vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux hivernants en France. Rarissimes sont les plans d'eau à accueillir cette espèce dans la région. Ces observations ont fait l'objet d'une publication dans « Natures d'Ariège Infos » 1er semestre 2022.

Au printemps, le Héron pourpré ainsi que le Héron crabier ont également été observés en halte migratoire sur les rives du lac constant. Tous deux sont des espèces menacées sur liste rouge... La fréquentation réelle du site par ces espèces est probablement sous évaluée faute de suivi régulier. Conclusion : un corridor de migration et un site d'hivernage potentiel pour des espèces protégées, rares ou menacées est ignoré. Impact résiduel négligeable ?

### **Une zone rivulaire indispensable aux anatidés, limicoles, libellules**

D'autres espèces spécifiques sont inféodées aux zones humides durant les haltes migratoires ou l'hivernage pour se nourrir, c'est le cas de plusieurs espèces de canards, des limicoles comme chevaliers cul-blanc ou guignette. Les formations de plantes héliophytes couvrent des bandes

étroites en bordure des zones aquatiques à niveau constant, notamment sur les secteurs sud des rives de Luga et de la presqu'île. Cet habitat est peu représenté à l'échelle du lac de Montbel. Ce corridor fragile offre gîte et couvert, à la Sarcelle d'hiver ou à la discrète Bécassine des marais, qui sont des visiteurs réguliers à Montbel. Les rives sont, tout comme les îles, l'interface entre terre et eau, la rencontre entre deux écosystèmes. Toute la vie apparaît ici, elles constituent le siège de la biodiversité des milieux aquatiques : ripisylve, herbiers, zones humides pourvues de végétation spécifique. On se doit d'avoir une attention particulière pour ces zones fragiles. Le projet concentre les dégradations sur ces points clés de la biodiversité du lac constant. Cette zone fragile sera donc détruite ou altérée en de multiples points par les tranchées pour enfouir les réseaux, l'installation de stations de phytoépuration et des stations de pompage. D'autre part, à ce jour peu accessible aux piétons en l'absence de chemins, les accès auront pour effet d'augmenter la fréquentation, le piétinement et le dérangement impactant le stationnement de ces espèces. D'autre part, l'altération de la zone rivulaire affectera les populations d'odonates. L'ABC nous indique en effet que le lac de Montbel est un site privilégié et remarquable pour les odonates du département. *« Les zones les plus importantes sont celles où le niveau de l'eau reste constant au cours de l'année sur lesquelles se maintient une végétation aquatique et hydrophile dense permettant la reproduction et l'émergence des libellules. »*

### **Un site ensauvagé qui deviendra un banal parc aquatique**

L'artificialisation par l'urbanisation et la présence de public en continu va entraîner une domestication de certaines espèces sauvages (canards colvert, oies, corvidés, goélands, ragondins). En effet, quoi de plus attrayant que de nourrir des animaux avec du pain depuis son ponton ! Quand bien même il soit « bio » ou local. De plus, le bruit est totalement sous évalué dans ce projet dès sa conception, il est acquis que l'eau porte les sons, il n'y a qu'à se promener sur les rives ou sur la digue pour se rendre compte qu'il est facile d'entendre parler les pêcheur.euses embarqué.es à plusieurs centaines de mètres par exemple, ainsi que les promeneurs se trouvant sur la rive opposée. La configuration en arc de cercle des cabanes disséminées tout autour des rives permettra sans nul doute d'amplifier ce phénomène acoustique : pour le désagrément des résidents, des promeneur.euses et de la faune. Une banalisation du milieu, peut être invisible aux yeux du grand public car oui il restera des animaux : ceux qui s'accommodent de la présence de l'homme comme ceux présents dans les parcs et jardins. Les autres partiront ailleurs.

Conclusion : les oiseaux d'eau dépendants des rives sont totalement ignorés, ainsi que l'habitat vital des libellules. Les zones humides qui représentent déjà une faible superficie à l'échelle du lac seront dégradées et réduites. **Alors les cabanes de Coucoo : « un modèle de lieu exemplaire » ?**

### **Des mammifères à enjeux notables ignorés**

L'ABC mentionne notamment au bois de la Fajane la présence de la Genette, de la Martre (en activité en plein jour), la présence suspectée du Chat forestier qui n'a pas encore été confirmée car les clichés ne permettent pas de trancher sur la confirmation de l'espèce. La Dreal Occitanie dans sa classification, précise un enjeu fort pour cette espèce protégée. Elle mériterait donc de faire l'objet d'une étude plus approfondie avant d'impacter son habitat potentiel par les travaux dans la forêt, l'aménagement de voies d'accès et de chemins piétonniers. Il en est de même avec le Putois d'Europe et le Campagnol amphibie, autres espèces protégées potentielles avec un enjeu modéré.

### **Des études pas si poussées que ça**

En page 14 du document de Coucoo « les cabanes de Montbel », nous apprenons que « Le cabinet d'études Nymphalis, qui a réalisé sur le site du lac à niveau constant des études très poussées, a même « découvert » 7 espèces supplémentaires non répertoriées ! » Bravo ! Mais l'expertise ne se résume pas à faire des listes d'espèces. Les espèces connues ou à rechercher ne sont déjà pas prises en compte. Pour celles qui le sont, les impacts sont systématiquement minimisés.

Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé est une espèce classée quasi-menacée et en déclin (surtout l'écotype des milieux humides) dans la Liste rouge des Lépidoptères

Rhopalocères et Zygènes d'Occitanie – 2019. Cette espèce « a été découverte » le 14 mai 2022 par un naturaliste indépendant à proximité immédiate du projet. Ce papillon vole, il paraît probable qu'il soit présent sur l'emprise du projet sans avoir été aperçu jusque là. La Zygène cendrée, également protégée ayant un statut de conservation similaire au Damier à l'échelle de la région, a été observée le 30 mai 2021 au niveau de la digue de Luga. Pourtant cette espèce n'a pas retenu l'attention du cabinet quant aux impacts des aménagements dans les milieux qu'elle fréquente. Les avis techniques mentionnent que les inventaires ne couvrent pas les rapaces nocturnes en reproduction. On voit bien que les études ne sont pas si poussées que voudrait nous le faire croire Coucoo. Il est simpliste d'affirmer que le projet aura des impacts seulement négligeables, quand des pans entiers de la faune connue ne sont pas mentionnés, quand d'autres espèces potentielles ne sont pas recherchées.

### **La pédagogie selon Coucoo : ou comment revisiter le concept des espèces menacées**

Coucoo nous propose une analyse page 14 de sa brochure « les cabanes de Montbel » :

« Une pédagogie nécessaire sur la notion « d'espèces protégées et vulnérables ».

Sur près de 150 espèces protégées répertoriées, Coucoo pointe 6 espèces classées « vulnérables ». Il s'appuie pour cela sur la liste rouge mondiale des espèces menacées établie par L'UICN !

Il est facile de faire dire aux chiffres ce que l'on veut et surtout ce qui nous arrange : en effet, ces listes sont élaborées pour tous les groupes d'espèces par différents experts, grâce aux données des atlas, des inventaires, des études scientifiques. C'est à travers le niveau le plus local que doit être évalué le statut d'une espèce et non pas par sa situation à l'autre bout du monde ! Avec ces listes et en croisant des critères complexes, des enjeux régionaux pour les espèces sont hiérarchisés par la DREAL. Ainsi par exemple, Milan noir, Grande aigrette, Aigrette garzette, Grèbe huppé et castagneux, Chevalier guignette ou Martin pêcheur y bénéficient d'un enjeu modéré. Héron pourpré, Héron crabier, Bécassine des marais bénéficient d'un enjeu fort. Dans le but non avoué de minimiser les espèces présentes, Coucoo propose donc des raccourcis fallacieux. Mais, l'OFB dès le début de son rapport constate que « *la bioévaluation des éléments est incomplète (non prise en compte des listes rouges régionales)* ».

Des espèces « *sous surveillance* » : encore des termes trompeurs.

Coucoo révèle quand même dans sa brochure des impacts potentiels du projet (on s'en doutait déjà), sur des espèces qui ne sont pas menacées de disparition, mais seulement « sous surveillance » ...

Mais que veut dire « sous surveillance » ? cela ne veut rien dire du tout, ce n'est pas un statut. Il prend l'exemple de certaines espèces de chauve souris ou de la Bacchante (papillon protégé au niveau national). En réalité c'est une espèce menacée **classée en danger dans la liste rouge Occitanie. En danger de quoi ? : d'extinction...**

Cela n'a pas échappé à l'OFB qui indique « La bioévaluation des lépidoptères a été réalisée à partir de la liste rouge nationale (2012) et elle ne prend donc pas en compte la liste rouge régionale (2019). Encore une tentative de noyer le poisson... et minimiser les enjeux et ainsi les incidences négatives.

### **Le concept 0 impact de Coucoo : ou comment débarrasser du dossier les autres espèces protégées.**

« *Les cabanes de Montbel ne mettent en danger aucune espèce protégée* »

Permettez nous d'en douter... Les écologues de Nymphalis assument parfaitement la réalité, autrement dit que l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Ils nous expliquent tranquillement (visio-conférence du 4 février 2021), que les **impacts** seront négligeables et que l'on donne une valeur différente aux espèces dans une étude d'impact. Ainsi, je cite « ***si l'on détruit 10 individus de Couleuvres vipérines sous chaque cabane, l'état de conservation de la population de Couleuvre vipérine sur le lac ne sera pas remis en jeu*** » et de rajouter, « *c'est la réalité de la biodiversité aussi* ».

C'est oublier un peu rapidement que la Couleuvre vipérine est une espèce protégée et quasi-menacée en France, et qu'il est donc interdit de la détruire... De plus cette affirmation est totalement infondée scientifiquement, aucune étude n'ayant permis d'étayer cette affirmation. Si cela est si négligeable on pourrait considérer que l'on peut aussi détruire combien d'autres individus d'espèces protégées : salamandres, combien de Tritons marbrés ? un peu plus, un peu moins ? A partir de combien ce n'est plus négligeable alors? Il est donc admis que inévitablement des animaux de différentes espèces protégées pourront être détruits lors des travaux et durant l'exploitation du site. Ils ne seront bien sûr pas comptabilisés... Des mortalités directes par écrasement, piétinement, débroussaillage dans la forêt, mais aussi réduction et modification de l'habitat...

*La bioévaluation des amphibiens et des reptiles a été réalisée à partir de la liste rouge nationale (2015) et elle ne prend donc pas en compte la liste rouge régionale (2015) dans laquelle le triton marbré est classé « vulnérable », le lézard à deux raies et la couleuvre d'Esculape sont classés « quasi-menacé ».*

Négligeable ou insignifiant peut être selon le bureau d'études, mais protégés par la loi. Quand on l'admet déjà à l'avance, ce n'est pas accidentel quand ça arrive. On le savait. C'est pourquoi le promoteur doit se conformer à la loi en demandant ce qui est prévu dans ce cas : une dérogation de destruction d'espèces protégées. C'est ça la réalité de la biodiversité ! N'en déplaise aux promoteurs et à Nymphalis. Le bureau d'étude minimise encore et toujours les impacts sur les espèces pour tenter d'échapper à la demande de cette dérogation !

### **Les rives et la forêt : une destruction et dégradation des habitats reconnues par l'autorité environnementale.**

L'ambiance forestière sera impactée par la nécessité de débroussaillage et d'éclaircissement sécuritaire (chutes de branches, risque de chablis) des arbres dominants de part et d'autre des chemins sur 10 m de part et d'autres des voies de circulation. Il y aura donc une perte d'habitat forestier directe induite par la création de nouvelles voies et le débroussaillage en forêt.

*l'OFB indique « la destruction de plusieurs hectares de formations végétales constitue une incidence résiduelle notable qui nécessite la mise en œuvre de mesures compensatoires. La démarche d'évaluation environnementale est jugée insuffisante. »*

Grâce aux études réalisées par l'ANA-CEN Ariège dans le cadre de l'ABC et de l'étude environnementale effectuée pour ce projet, nous savons que le bois de la Fajane abrite un cortège remarquable de chauve souris. Le report des habitations sur les berges ne constitue pas une mesure de réduction. L'éclairage provoquera une perte d'habitats favorable pour la chasse. Et Coucoco d'affirmer : « *La DREAL et ses experts ont confirmé que les actions précises mises en place permettront de n'avoir aucun impact sur les espèces « sous surveillance* ». C'EST FAUX ! L'OFB indique que « L'ensemble des dispositifs d'éclairage extérieur devra être proscrit. ». En conséquences :

*« La MRAe recommande de renforcer la séquence ERC sur les chauves-souris en privilegiant l'évitement de secteurs à forts enjeux pour ce groupe d'espèces ». Malgré ces recommandations, le porteur de projet persiste : un bâtiment d'accueil éclairé et il proposera à ses clients une lampe frontale pour rejoindre leurs cabanes...Mais on ne nous dit pas comment les résidents vont éclairer leur assiette sur la terrasse de leur cabane ? À la lampe frontale aussi ? Ce qui est évident c'est que ce n'est pas sérieux, d'autre part, l'intérieur des cabanes sera éclairé, ce qui provoquera de multiples points lumineux sur le lac qui à ce jour est totalement préservé de la pollution lumineuse.*

D'autres affirmations tendancieuses :

*« Après toutes les études complémentaires menées, la DREAL a confirmé que le projet n'aura aucun impact sur les espèces présentes sur le site. Cet engagement de la DREAL experte en environnement et en biodiversité, en faveur du projet, montre encore une fois l'exemplarité*

*environnementale du projet des Cabanes. »*

C'EST FAUX !

**L'OFB est sans équivoque à ce sujet : « *Un renforcement des mesures d'évitement géographique par la suppression des bâtiments au niveau de l'ensemble du bois de Fajane (9 unités) et de la Presqu'île (7 unités) permettrait une limitation notable de l'incidence brute du projet par mitage.* »**

L'administration comprend que les rives du lac et la forêt méritent mieux que d'être traversées par des réseaux enterrés, que de disposer de larges pistes d'accès, de chemins débroussaillés. Il est admis que la naturalité des lieux a favorisé son intérêt biologique. Sauf pour le porteur de projet.

**Une fréquentation réelle du site après le projet largement sous estimée**

**« *vous avez peut être tout entendu sur le projet mais 25 cabanes c'est au maximum 65 personnes sur un site de 100 ha. Difficile de parler d'invasion.* »**

C'est faux ! : la fréquentation réelle du périmètre du lac constant et ses conséquences sur la faune et la flore est totalement sous évaluée. Elle n'a même pas été envisagée. En effet, les nouveaux accès et cheminements notamment au niveau de la presqu'île vont inévitablement attirer de nombreux visiteurs et promeneurs. Ce qui sera bien « normal ». Et c'est sans compter avec « l'effet curiosité des cabanes » : le lac constant va devenir l'attraction numéro 1 de Montbel. **La sécheresse récurrente et l'abaissement rapide des niveaux d'eaux prévisibles sur le lac variable, entraînera inévitablement un report des visiteurs sur les parties toujours en eau de Montbel et notamment vers le lac constant.** Ce n'est pas 65 personnes sur le site au maximum mais des centaines de personnes supplémentaires qui fréquenteront le pourtour du plan d'eau. Comment garantir dans ses conditions la tranquillité du lieu ? C'est illusoire et mensonger.

**Un plan de gestion environnementale tout aussi coûteux qu'inutile comme alibi d'exemplarité écologique**

*« Pour une biodiversité préservée et vivace il donne des moyens concrets pour la mise en place d'un plan de gestion environnemental sur le long terme »*

*« Des experts en biodiversité pour construire un plan « scientifique » pour se démarquer du « greenwashing » et la « banalisation » du durable. « Les actions sont réalisées avec des écologues... »*

Les grands absents de ce plan de gestion : les oiseaux ! (les oiseaux d'eau alors que nous sommes sur un lac !) et les rapaces. Pas une ligne, comme s'ils n'existaient pas ! Aucune mesure de protection, de zone de quiétude, ni aménagement favorable à leur maintien ne sont prévus. Et pourtant ils font partie intégrante de la richesse du lac pour la partie la plus visible de la biodiversité. La tranquillité des espèces dans leur habitat est pourtant le facteur indispensable pour leur permettre de se reproduire dans de bonnes conditions et de pouvoir ainsi faire toujours partie de notre faune locale. Pour les rares espèces de la faune prises en compte dans ce plan, les mesures sont inutiles, inappropriées ou hasardeuses :

- Amélioration de la gestion forestière pour la conservation des chiroptères ou les papillons: il est admis que l'état actuel du bois de la Fajane, à savoir l'absence de gestion a favorisé la présence d'un cortège de chauve souris remarquable. Le bois de la presqu'île s'est développé en un peuplement mixte de pins sylvestres et feuillus devenu favorable à une diversité de passereaux forestiers. Le bureau d'étude affirme que le triton marbré et la bacchante pâtissent d'une fermeture drastique des milieux par embroussaillage. Comment le savent-ils ? Il n'y a pas d'études pour le dire et surtout de comparatif avec les populations présentes tout autour de Montbel. Avant d'envisager des ouvertures hasardeuses dans ce milieu, il conviendrait d'étudier sérieusement les bénéfices réels d'une telle opération en faveur d'une espèce exclusive (bacchante ou damier; car cela pourrait avoir comme conséquence de déstabiliser et déstructurer un milieu évolué devenu favorable à d'autres espèces. A savoir, des études plus poussées permettraient de révéler par exemple qu'il serait

plus judicieux d'améliorer les habitats de la bacchante sur d'autres secteurs dégradés autour du lac qui n'ont pas été étudiés.

- Création de catiches pour la loutre. Comment imaginer raisonnablement une loutre décidant de venir se réfugier entre deux habitations occupées par des résident.es dans une catiche artificielle ? Avec des dizaines de personnes qui bavardent en soirée toute la belle saison sur les terrasses. Des havres de paix dans ces conditions pour la loutre ce n'est pas crédible. Par quelle magie ça peut être mieux après qu'avant ? Soyons sérieux. Le bureau d'étude après avoir minimisé la présence de la loutre s'intéresse soudainement à son suivi sur les cours d'eaux environnants en proposant le déploiement d'études de suivis onéreuses et pourquoi pas financées par le PNA ...ben voyons !
- Gestion des stations de Succise des prés concernant l'habitat du papillon Damier de la succise : Mesure quelque peu réductrice quand l'OFB dans son avis indique « La caractérisation de ces espèces aurait du comporter une cartographie des plantes hôtes de la Bacchante (Brachypode des bois, Molinie bleue) et du Damier de la succise (Knautie des champs, Knautie pourpre, Scabieuse colombarie, Succise des prés, Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille des haies). Soit l'étude de la répartition sur le périmètre de 8 espèces de plantes hôtes contre une seule proposée par Coucoo.
- Création et entretien de mares. Le bureau d'études nous dit que les tritons pourraient disparaître en l'absence de gestion. Nous savons que le maintien des tritons et cortèges d'amphibiens passe par la présence d'un réseau fonctionnel de mares sur un territoire. Un maillage est indispensable. Tous les tritons de Montbel ne pourront pas venir se reproduire sur le périmètre du lac constant. Ces actions ne sont pas ambitieuses et n'ont par ailleurs pas besoin de Coucoo pour être réalisées. On propose de créer des mares dans le bois de la Fajane. Des ouvertures dans le milieu forestier aux conséquences hasardeuses voire nuisibles à l'heure où la chaleur et la sécheresse sévissent. Le bois de la Fajane est mature, il abrite des espèces forestières appréciant les climats frais (hêtre, sapin pectiné). Des ouvertures dans ce milieu ne manqueront pas d'accentuer ces phénomènes et nuire à l'ambiance fraîche et ombragée qui permet encore à ces espèces de se maintenir de manière remarquable sur les rives du lac. Ces mesures sont en contradiction avec la non gestion du bois de la Fajane, facteur garant par ailleurs de la bonne santé des populations de chiroptères. De plus, tous ces aménagements nécessitent des engins qui auront pour effet un tassement du sol forestier, des abattages d'arbres, un regroupement probable des sangliers autour des mares forestières. La création de mares serait d'un intérêt évident sur d'autres parties autour de Montbel, notamment dans des milieux naturellement plus ouverts, landes ou prairies mais pas dans la forêt mature de la Fajane.
- Le plan propose la capture et suivis de chiroptères pour identifier les gîtes et marquer les arbres d'intérêt ...mais pourquoi faire ? Un interventionnisme tape à l'œil aussi inutile que coûteux. Le principe de libre évolution du bois de la Fajane que nous soutenons garantit sur le long terme l'abondance de gîtes dans la forêt pour ces espèces.

Un plan de gestion environnementale digne pour Montbel devrait couvrir le lac dans son intégralité et pas juste une portion. C'est bien ignorer les fonctionnalités écologiques d'un vaste ensemble de milieux qui sont en connexion. 32 ha d'aire d'étude sur les 550 du lac ! Mais la biodiversité ne s'arrête pas au périmètre géographique du projet, les aires d'études rapprochées et éloignées n'ont pas été prises en considération comme il convient de le faire dans une étude d'impact ! Ce plan de gestion coûteux et restreint à l'échelle du périmètre du projet privera toute opportunité d'envisager avec les collectivités un plan plus ambitieux et cohérent, intégrant l'ensemble des zones à enjeux du lac identifiées par les travaux scientifiques de l'ABC. Il a mis en évidence les zones d'intérêt pour la

faune et flore sauvage (**saulaies inondées, queues de bassin, ripisylves,**) sur l'ensemble du lac ainsi que des recommandations (**zones de quiétude pour l'avifaune, etc.**). L'ABC a apporté une expertise bien plus pertinente à l'échelle du lac de Montbel et ses pourtours. Ce plan minimaliste et réducteur n'en fait pas cas, il se contente de gaspiller de l'argent dans un déballage de suivis techniques ou scientifiques axés sur quelques espèces sans apporter de bénéfice réel à la biodiversité locale. Aucun centime investi dans la création de zones de quiétude ou d'aménagements pour les oiseaux d'eau. Non ce plan n'est pas à la hauteur de la richesse et des enjeux du lac de Montbel.

Oui, un réel plan de gestion ambitieux est une nécessité avec ce que nous connaissons et à la vue de la fréquentation touristique toujours grandissante sur le lac. Celui ci doit être une réflexion d'ensemble sur le partage de l'espace, l'accueil du public, sur l'entretien général du site, gestion des déchets, entretien des bords de chemins et digues, respect des périodes de floraison et fauche tardive, principes de gestion différenciée des espaces en fonction des enjeux écologiques et des usages. L'instauration de zones de quiétudes ciblées pour l'avifaune, ou d'aménagements de milieu propices à la nidification des oiseaux d'eau. Une protection forte et intégrale des boisements d'intérêt du lac constant. Un programme d'animation, sensibilisation du grand public et des habitant.es, la valorisation de la maison du lac comme lieu de connaissance de la nature, du territoire et de ses habitant.es, soit, quelques emplois durables à la clé, en tout cas autant que le projet Coucoo. Cela devrait inciter nos élu.es à revoir la copie...

### **Non, COUCOO, ce n'est pas UN PETIT PROJET**

Ce projet ne s'intéresse pas plus à la biodiversité du lac, qu'aux habitant.es. Ce projet ignore Tout. Il permet à un promoteur privé d'urbaniser un site remarquable sauvage, en prenant de plus la main sur la gestion de la nature sur ce territoire en décidant ce qu'il est intéressant de préserver ou non... Il usurpe de ce fait les missions et la légitimité des associations qui travaillent déjà sur ce territoire avec les collectivités. Nous non plus, comme Coucoo nous ne sommes pas parfait.es, et nous avons aussi la volonté farouche de progresser chaque jour mais nous ne sommes pas dupes : Coucoo n'est pas un outil puissant au service de l'environnement et du territoire. C'est un outil puissant de communication mensongère, au service de son propre business, acteur d'un immense gâchis pour la naturalité, la singularité de ce lieu, acteur de la banalisation du dernier espace libre d'aménagements du lac de Montbel. Non, ce ne sont pas « *les artisans d'un tourisme de progrès* ». La MRAe rappelle que ; « *dans un objectif de « non perte nette » de biodiversité, les gains d'une mesure compensatoire doivent être au moins équivalents aux pertes de biodiversité dues aux impacts identifiés.* » On est loin du compte. Il faut protéger les espaces pour protéger les espèces.

Le projet Coucoo n'a pas sa place au lac constant. Nous demandons, tout comme les administrations en charge des avis techniques sur ce dossier, que les impacts réels soient requalifiés à leur juste valeur. Le porteur de projet ne peut minimiser éternellement tous les impacts induits sur les espèces patrimoniales et menacées, ignorer les impacts négatifs sur la fonctionnalité des écosystèmes du lac à niveau constant. Appliquer réellement la mesure d'évitement. Nous demandons que le porteur de projet respecte donc et se conforme aux avis émis : « Compte tenu de l'incidence notable de ce projet sur plusieurs espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du CE, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du CE. »

### **Conclusion:**

Toutes ces observations démontrent l'incohérence de ces aménagements et d'une activité touristique sur ce secteur. Le collectif À pas de loutre maintient son engagement pour la préservation du lac constant et contre toute urbanisation touristique du site. Nous terminerons par cette remarque de la MRAe. « *La MRAe rappelle que seul l'évitement strict de tout aménagement, dans les secteurs à*

*enjeux écologiques forts, permet de préserver les espèces et habitats d'espèces patrimoniaux. »  
(Avis 2MRAe, p.8)*